

Nancy, 20 Novembre 1903.

Bon ben cher ami,

je réponds d'un seul coup à
vos deux lettres d'hier, qui me
sont arrivées simultanément ce matin.

Je n'aurais vu, pour ma part,
aucun inconvénient à publier mon
rapport, si vous jugez que ce divulgatum
peut être de quelque utilité pour la
cause qui nous tient à cœur. Mais
il ne m'appartenait pas d'en
proposer la publication au nom et aux
frais de notre Faculté. Or, ce matin,
après avoir lu vos lettres, n'ai-je pas

à notre doyen que pour lui demander
s'il venait quelque inconvénient à
ce que ce rapport parût soit dans
la Revue internationale de l'Enseignement
s'il y était accueilli; soit en brochure
à part dont je prendrais la charge.

Après m'avoir donné d'abord cette
blanche, notre doyen s'est rasé
et m'a soumis ses scrupules: en
somme, m'a-t-il dit, il s'agit d'un
avis que le Ministère nous demandait,
à titre gracieux. N'y avait-il pas quelque
indiscrétion à le donner à la publicité
surtout avec précipitation? L'objection
venait particulièrement la publication
dans une Revue. En l'impression en
brochure séparée on fait comment; et
qu'importe qu'elle soit décidée par

la Faculté, ou simplement autorisée
par elle? — Bref, notre doyen m'a
prie d'attendre jusqu'à ce qu'il ait
soumis la question à la Faculté;
soit dans une réunion publique, soit
par le moyen de conversations privées.

Je prit, en y réfléchissant, j'avis
qu'il n'y a aucune urgence. Il est
trop tard pour chercher à influencer les
Facultés hésitantes: on les dilatoires
devient des choses à peu près partant.
Et, si l'on s'agit de toucher le Conseil
supérieur, nous devons avoir le temps.
La prochaine session a été officiellement
annoncée pour le 7 Décembre, et si on me
tempère de sorte qu'il serait même trop
tard pour compter comme utile le n: d
la Revue de l'Enseignement qui ne paraît que le 15.

Mais je suppose bien que la question
ne pourra être tranchée dans cette session
rapprochée, après elle nous aurons du loisir
& éventuellement par l'instant, est-ce d'ailleurs
à défaut de majorité, une forte minorité,
d'oppositions au sein, dans la Faculté,
Et du moins nous pourrions obtenir de nos
collègues quelques concessions nettes en
faveur de la liberté! On pourrait, après
coup, s'efforcer d'élargir cette précieuse réserve,
Et qu'il faut empêcher, à tout prix, c'est
le vote brutal à un plan irréaliste, qui
paralyse tout le mouvement en cours.

Je suis infiniment reconnaissant
des détails si précieux que vous me
communiquez sur le concours de mon beau-père,
j'ai eu un longue conversation avec lui
à ce sujet. Et après ce que lui a été
dit par ses juges, il a abandonné
définitivement la partie et va se mettre
immédiatement au travail (tout en demeurant
un confiant à la Faculté). Malgré nos regrets,
je n'ai pu, à ce moment, lui donner un conseil contraire.

Bien la nuit, je suis sûr
cordialement la main

F. Gossy

7/11



Monsieur R. Leilles

Professeur à la Faculté de Droit.

14 rue Saint-Guillaume.

Paris (7^e)

1872

PAID
1872